

Questions au Feuilleton

Le Groupe d'étude sur l'industrie canadienne de l'électricité a-t-il recommandé au gouvernement, en juillet 1978, de mettre sur pied un plan spécial au cas où des barrières non tarifaires actuellement en place ne seraient pas supprimées ou au cas où des pays étrangers en imposeraient de nouvelles et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction du gouvernement?

Le Groupe d'étude sur l'industrie canadienne de l'électricité a-t-il recommandé au gouvernement, en juillet 1978, que l'ITC, la SEE et l'ACDI travaillent ensemble à rendre le plus efficaces possible les programmes d'aide à l'exportation de produits canadiens et choisissent les programmes d'aide qui tiennent compte à la fois des capacités de l'industrie manufacturière canadienne et des besoins des pays en voie de développement et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction du gouvernement?

Le Groupe d'étude sur l'industrie canadienne de l'électricité a-t-il recommandé au gouvernement, en juillet 1978, de chercher d'autres moyens d'exploiter le lien qui existe entre les filiales et les sociétés mères étrangères, de façon à favoriser les sociétés canadiennes et à améliorer leur rendement et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction du gouvernement?

Le Groupe d'étude sur l'industrie canadienne de l'électricité a-t-il recommandé au gouvernement, en juillet 1978, de continuer à exiger un accord international plus ferme qui limiterait les prêts de faveur accordés aux pays industrialisés et de surveiller le taux des investissements étrangers au Canada, en vue de neutraliser les conséquences que ces investissements pourraient avoir lorsqu'ils servent à financer l'introduction de produits qui concurrencent directement les produits canadiens et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction du gouvernement?

Le Groupe d'étude sur l'industrie canadienne de l'électricité a-t-il recommandé au gouvernement, en juillet 1978, que l'économie nationale favorise l'industrie canadienne en lui donnant accès aux marchés étrangers ou en mettant en oeuvre des mécanismes garantissant aux manufacturiers canadiens une position «équitable» sur le marché intérieur et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction du gouvernement?

Le Groupe d'étude sur l'industrie canadienne de l'électricité a-t-il recommandé au gouvernement, en juillet 1978, de chercher à reporter la réduction des tarifs canadiens jusqu'à ce que les barrières non commerciales visées soient réellement levées et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction du gouvernement?

Le Groupe d'étude sur l'industrie canadienne de l'électricité a-t-il recommandé au gouvernement, en juillet 1978, d'étudier la possibilité de créer une société d'État de financement national pour que les fabricants canadiens ne soient pas défavorisés dans leur propre pays et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction du gouvernement?

Le Groupe d'étude sur l'industrie canadienne de l'électricité a-t-il recommandé au gouvernement, en juillet 1978, de réexaminer la position des fabricants canadiens par rapport à leurs concurrents étrangers à l'égard du dumping, dans le but de déterminer avec l'industrie une politique et des modalités propres à empêcher le dumping autant que possible et notamment, a) de mettre moins de temps à déceler les cas de dumping et de préjudice, b) de minimiser les frais engagés par les sociétés canadiennes pour démontrer qu'il y a eu préjudice, c) de définir le terme préjudice afin d'établir assez facilement qu'il y a eu préjudice, d) d'exiger du fournisseur étranger un document attestant que les marchandises ne sont pas écoulées à des prix artificiellement bas, e) de s'engager à ne pas acheter de marchandises étrangères à des prix artificiellement bas, et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction du gouvernement?

Le Groupe d'étude sur l'industrie canadienne de l'électricité a-t-il recommandé au gouvernement, en juillet 1978, que le Canada fasse en sorte de neutraliser le programme américain DISC et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction du gouvernement?

Le Groupe d'étude sur l'industrie canadienne de l'électricité a-t-il recommandé au gouvernement, en juillet 1978, de prendre les mesures nécessaires pour supprimer l'avantage que détiennent les États-Unis en ce qui concerne la définition de «dommages» dans le contexte de la compensation et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction du gouvernement?

Le Groupe d'étude sur l'industrie canadienne de l'électricité a-t-il recommandé au gouvernement, en juillet 1978, de veiller à ce que la réduction des tarifs canadiens ne place pas les pays du Tiers monde dans une position privilégiée sur le marché canadien, du fait que ces derniers pourront utiliser l'aide financière accordée par le Canada au titre de l'expansion industrielle et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction du gouvernement?

Le Groupe d'étude sur l'industrie canadienne de l'électricité a-t-il recommandé au gouvernement, en juillet 1978, de modifier les modalités d'application de la taxe de vente fédérale frappant les produits manufacturiers, afin que les

importations ne soient pas avantagées par rapport aux appareils de fabrication canadienne et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction du gouvernement?

Le Groupe d'étude sur l'industrie canadienne de l'électricité a-t-il recommandé au gouvernement, en juillet 1978, de généraliser le recours à l'aide liée, de faire appel à des consultants canadiens et d'utiliser des produits et des normes canadiens dans ses programmes d'aide et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction du gouvernement?

Le Groupe d'étude sur l'industrie canadienne de l'électricité a-t-il recommandé au gouvernement, en juillet 1978, d'écourter la période de déductions aux fins de l'impôt des investissements dans la construction, afin d'encourager l'expansion nécessaire à l'appui des programmes ayant trait aux investissements en vue d'accroître la productivité et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction du gouvernement?

Le Groupe d'étude sur l'industrie canadienne de l'électricité a-t-il recommandé au gouvernement, en juillet 1978, que des politiques et des programmes de rajustement soient établis avant l'entrée en vigueur des réductions tarifaires et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction du gouvernement?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: Cette question est tirée directement du rapport du Groupe d'étude sur l'industrie canadienne de l'électricité, rapport livré au public en novembre 1978, et son contenu est disponible au grand public. La réaction du gouvernement fédéral à chacun de ces points fut publiée dans la «Réponse du gouvernement fédéral aux recommandations du Groupe d'étude sur l'industrie canadienne de l'électricité». Ce dernier rapport a été publié en mai 1979.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. McGRATH—LE COMITÉ SPÉCIAL MIXTE DE LA CONSTITUTION

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, si je demande à intervenir maintenant pour faire un rappel au Règlement sur l'ordre du jour, c'est parce que le leader du gouvernement à la Chambre est sur le point de quitter la Chambre. On pourrait donc peut-être m'autoriser à présenter mon rappel maintenant.

Mme le Président: Le député veut faire un rappel au Règlement?

M. McGrath: Oui, madame le Président. Je voudrais faire un rappel sur les travaux de la Chambre. Je me rends bien compte que le leader du gouvernement à la Chambre a peut-être un rendez-vous important. Je profite donc du calme et de la sérénité relative qui règne le vendredi après-midi et je suis sûr que le député saura tenir compte de ce que je vais dire au sujet des questions très graves qui ont été soulevées aujourd'hui. Je veux parler de la résolution portant création d'un comité mixte de la Chambre et du Sénat, résolution que la Chambre a adoptée hier soir. Aujourd'hui, le vice-premier ministre a dit que le comité était maître de son propre destin. Mais en fait ce dernier peut seulement agir dans les limites du mandat que la Chambre lui a confié. Cet ordre ne permet pas au comité de voyager au Canada.